

07 mars 1935

Contre-partie

Le rapport suivant, présenté à la conférence Economique de la France Métropolitaine et d'Outre-Mer par M. Pierre Alype, pour le compte des Etats du Levant, révèle assez aux Français sceptiques que les pays de mandat français sont, sous l'aspect de la balance de nos échanges avec la France, une excellente affaire pour la Puissance mandataire :

De toutes les Colonies, pays de Protectorat et de Mandat français, les Etats du Levant sont le pays dont la balance commerciale est la plus favorable à la France.

« En 1933, la France a vendu aux Etats du Levant, 5,1 fois plus qu'elle ne lui a acheté : soit un excédent de cent quatorze millions de francs.

« Par contre, la balance des échanges de la France avec l'ensemble de ses Colonies accuse, pour la même année, un déficit de huit cent soixante cinq millions de francs.

« La statistique officielle des Etats du Levant confirme avec encore plus de précision la prédominance du commerce français sur ce marché : en effet, non seulement la France occupe le premier rang parmi les pays fournisseurs des Etats du Levant, mais la part française des importations dans les dits Etats passe de 14% en 1931, à 17% en 1932 et à 21% en 1933.

« Les relevés statistiques ci-après mettent en lumière ces différentes comparaisons.

« Un déséquilibre aussi considérable des échanges devrait préoccuper les exportateurs français. En effet, comme le pouvoir d'achat de la population des Etats du Levant est fonction de ses possibilités de vente, les exportations de la France à destination des dits Etats ne pourront se maintenir à leur niveau actuel que si la France accroît ses achats en produits libano-syriens.

« Considérés au point de vue strictement français, les Etats du Levant sont un client idéal : non seulement ils achètent à la France cinq fois plus qu'ils ne lui vendent, mais encore ce qu'ils vendent à la France sous forme de matières premières, ils le rachètent en France même, sous forme d'objets manufacturés, laissant ainsi à la France tous les bénéfices de la transformation ».

Le point de vue politique, militaire ou sentimental mis de côté, la présence de la France dans notre pays a si souvent passé pour matériellement désavantageuse pour elle, qu'il devient indispensable de démolir le préjugé courant dans ce sens.

Nous pourrions démontrer, chiffres en mains, que du point de vue matériel, nous sommes loin d'être sans intérêt pour la France. Le rapport de M. Pierre Alype est un élément de cette démonstration et ce n'est pas sans satisfaction que nous attirons sur le texte ci-dessus cité l'attention de nos lecteurs.

En fait, la France retrouve ici le Fruit de ses efforts. Pour notre part, nous en sommes heureux parce qu'il nous répugnerait d'être une charge.

Mais ceci nous amène à demander légitimement en contre-partie un effort constructif français, salutaire pour la France et pour nous-mêmes, effort qui devrait porter en premier lieu – l'avons-nous assez répété ! – Sur une modification de base de la politique douanière de la France dans nos pays.

Nous serions les seuls de notre espèce sur toute la surface de la terre que nous demanderions valablement pour les « Echelles du Levant » ce qui a été de toute éternité dans leur

destin, c'est-à-dire des facilités de toute nature pour leur commerce et avant tout une politique douanière intelligente, basée sur autre chose que la fiscalité.

On pourrait nous objecter que certaines mesures ont été prises ; on pourrait même en dresser une nomenclature. Mais elles ne représentent pour nous qu'un effort isolé, accidentel.

Toute la législation douanière doit être reprise, refondue dans un autre esprit : ouvrir le passage, lever autant que possible les barrières douanières, voilà les premières conditions d'un redressement économique bien compris.